



Mémoire sur la gestion de l'eau

*Préparé pour le Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement*

Automne 1999

Conseil Régional de l'Environnement Mauricie

3450, boul. Royal, bureau 200
Trois-Rivières QC G9A 4M3



TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	3
<i>Introduction</i>	4
<i>L'eau, une composante historique du développement de la Mauricie</i>	6
<i>L'écotourisme associé à la gestion de l'eau</i>	9
<i>L'eau au cœur des écosystèmes</i>	12
<i>La réhabilitation environnementale du fleuve Saint-Laurent</i>	16
<i>Conclusion</i>	18
<i>Recommandations</i>	19
<i>Des mesures en faveur de la protection de la ressource de l'eau dans le cadre du développement récréotouristique</i>	19
<i>L'implantation en Mauricie d'un Système intégré d'aide à la décision (S.I.A.D.)</i>	19
<i>Favoriser la réhabilitation environnementale des cours d'eau de la région et leur accessibilité pour la population</i>	19



Avant-propos

Au début de l'année 1999, le gouvernement du Québec annonçait qu'il procéderait à une vaste consultation sur la gestion de l'eau. C'est dans le cadre de cette consultation et pour donner le point de vue de notre région sur cet important dossier, que le Conseil Régional de l'Environnement Mauricie a participé aux différentes séances d'informations de la commission du BAPE et a entrepris par la suite la rédaction du présent mémoire.

Le CRE Mauricie est un organisme à but non lucratif qui a été créé en 1995. Son rôle premier est de susciter la concertation entre les intervenants environnementaux de la région. Il vise également l'amélioration de l'environnement dans l'optique d'un développement durable. De concert avec ses membres et partenaires, le CRE Mauricie s'emploie à mieux faire connaître la situation environnementale de la région et à identifier des champs d'action prioritaires. De plus, il propose et met en branle des moyens d'action et d'éducation en matière d'environnement.

Pour répondre à notre mission de concertation des intervenants environnementaux de notre région, nous avons cru bon de mettre à contribution l'opinion des membres de notre conseil d'administration qui ont bien voulu parcourir et commenter le document avant son dépôt officiel. Ainsi, notre travail reflète l'opinion d'au moins 14 groupes environnementaux et représentants sectoriels de la région Mauricie.



Introduction

Au cours des trente dernières années, la protection de l'environnement est devenue une donnée incontournable dans nos choix de société. Par ailleurs, si comme par le passé nos ressources naturelles sont encore exploitables sur le plan économique, elles ne sont certainement pas inépuisables. En effet, aujourd’hui, avec la mondialisation de l’économie, émergent des problématiques environnementales sans précédent et c'est dans un contexte beaucoup plus global que l'exploitation de l'eau douce devient un nouvel enjeu économique.

Au Québec, l'eau est aussi un bien public et au-delà de sa commercialisation il nous faut, comme collectivité, assurer la pérennité de la ressource. Nos ressources naturelles doivent être considérées comme un patrimoine collectif à préserver pour nous-mêmes et les générations futures. C'est dans cette optique que le concept du développement durable prend tout son sens.

Le CRE Mauricie a donc préparé son mémoire sur la gestion de l'eau dans une perspective de synthèse. D'autre part, au mois d'avril dernier, dans le cadre de la tournée d'informations du BAPE, une étude réalisée par le CRE Mauricie, en collaboration avec la CGDBR, a été déposée comme document de consultation. Ce document intitulé «Vers une politique de gestion de l'eau» concerne plus spécifiquement l'eau potable. Les problématiques reliées aux eaux souterraines et de surface y sont abondamment traitées. Ainsi, le CRE Mauricie et ses partenaires ont déjà contribué à la présente consultation du gouvernement.

En ce qui concerne le présent mémoire, celui-ci se veut beaucoup plus global. De fait, nous avons volontairement supposé l'interprétation de données particulières,



au profit d'une compréhension synthèse qui met en lumière la réalité environnementale. Ainsi, une partie de notre mémoire retrace l'évolution du développement du territoire mauricien par rapport à l'eau et à l'environnement. Suite à cette première partie, nous présentons à travers les thèmes de l'écotourisme, des écosystèmes et du fleuve Saint-Laurent, une vision écologique du développement associée à une planification stratégique pour la Mauricie. Nos propos s'inspirent de principes qui visent l'avantage commun et la qualité de vie pour notre population régionale. Enfin, nous proposons des pistes de solution pour maximiser la gestion de l'action environnementale dans notre région.



L'eau, une composante historique du développement de la Mauricie

Au cours de son histoire, le développement de la Mauricie a été caractérisé par l'abondance et la qualité de ses ressources naturelles. Plus que toutes autres réalités historiques, l'environnement a influencé le mode de vie des populations de notre région. Cependant, différents rapports entre l'homme et la nature marquent l'évolution environnementale du territoire. À ce chapitre, l'eau est sans aucun doute l'une des ressources naturelles qui a le plus servi au développement de la Mauricie, mais de différentes façons et selon les époques.

Avant l'arrivée des Européens dans la région, l'intervention des populations autochtones n'avait que peu d'incidence sur les milieux naturels en général. En effet, avec une densité de population relativement faible et un mode de vie conditionné par une nature vierge, l'environnement est demeuré pratiquement intact, et ce, pendant des millénaires. Dans un contexte pratiquement immuable, l'eau douce servait à maintenir l'équilibre nécessaire à la prolifération animale et végétale et par conséquent à la survie des populations amérindiennes de la région.

Avec l'arrivée des Européens et la colonisation de la région, les rapports de l'homme avec la nature se transforment progressivement en une appropriation et une exploitation plus marquées des ressources naturelles. L'eau en plus de servir de réservoir faunique, devenait un moyen de transport permettant d'exploiter à grande échelle d'autres richesses naturelles comme la fourrure, le fer et le bois. L'agriculture quant à elle, en bénéficiant de l'abondance de l'eau et d'une amélioration des techniques, va progressivement passer de moyen de subsistance à l'état d'industrie. Avec la grande exploitation forestière, le flottage du bois va rapidement monopoliser l'usage de plusieurs cours d'eau de la région. Toujours à



proximité des rivières, une industrie locale va se développer et donner naissance à des villages dont certains deviendront plus tard des villes.

Au 19^e siècle, avec l'industrialisation progressive le long des cours d'eau et la concentration de la population, les Mauriciens vont subir de plus en plus les effets de la pollution. Il faut dire qu'à l'époque, les mesures d'hygiène publique et les systèmes d'égouts municipaux sont plus que rudimentaires ou carrément inexistant. Quant à la pollution industrielle, il n'existe aucune forme de contrôle et plus souvent qu'autrement on expédie directement les déchets dans l'eau, qui sert aussi de force motrice. Les résidants des centres urbains sont donc exposés au danger d'épidémies résultant de la mauvaise qualité de l'environnement et de la contamination de l'eau potable, quelle soit de surface ou souterraine.

Par ailleurs, la pollution agricole dans les milieux ruraux va également s'accentuer. En effet, quoique l'agriculture locale et régionale bénéficie de l'abondance de l'eau, certaines pratiques agricoles ont été pendant longtemps néfastes pour l'environnement. Le mauvais usage du fumier animal, par exemple, a toujours été une source majeure de la contamination de l'eau. Plus encore, les rivières seront longtemps considérées dans le milieu rural comme des dépotoirs agricoles.

Au tournant du 20^e siècle, l'eau des principales rivières de la région va rapidement connaître une nouvelle forme d'exploitation, l'hydroélectricité. La construction de nombreux barrages, d'abord sur la rivière Saint-Maurice, puis sur d'autres rivières, donne le coup d'envoi à une révolution industrielle qui atteint son apogée



à la fin des années 1970. Si cette révolution industrielle augmente le niveau de vie de la population en Mauricie, le bilan environnemental lui, est loin d'être reluisant. Pendant trois quarts de siècle, en plus du flottage du bois, les cours d'eau de la Mauricie vont servir de poubelles pour toutes sortes de contaminants et de rejets toxiques produits par la grande industrie.

La crise environnementale atteint son paroxysme au moment où des organismes internationaux pour la défense de l'environnement manifestent et dénoncent la situation catastrophique des rejets industriels. Des mesures significatives seront alors prises par les gouvernements, les municipalités et l'industrie (promulgation de la loi sur la protection de l'environnement en 1977). La population, de son côté, prendra conscience de l'importance de la protection de l'environnement pour assurer sa qualité de vie.

Durant les décennies de 1970 et 1980, le territoire mauricien avec ses lacs et rivières va aussi connaître un développement lié à l'industrie du loisir, de la chasse et de la pêche. D'abord exploitée par l'entremise de clubs privés, cette industrie va connaître une démocratisation. Ainsi, certains territoires de chasse et de pêche serviront à expérimenter, avec plus ou moins de succès, différents modes de gestions, afin de répondre aux besoins du loisir.

Enfin, au début des années 1990, la Mauricie va se lancer dans un développement récrétouristique sans précédent. Ce développement est associé aux nouveaux usages récréatifs des lacs et rivières de notre région et à la mise en valeur touristique du patrimoine historique et naturel qui en découle.



L'écotourisme associé à la gestion de l'eau

L'exercice de planification stratégique régionale de 1995 a permis l'émergence des grands axes de développement pour la région. Sans être explicitement identifié, l'écotourisme en rapport avec l'eau s'inscrivait comme une composante essentielle du développement récrétouristique. L'exemple le plus probant est sans aucun doute celui de la rivière Saint-Maurice, avec une approche qui mise sur la gestion intégrée des ressources par bassins versant et sur les principes écologiques du développement durable. Cette approche vise aussi à redonner à la population la jouissance de ses cours d'eau en terme de villégiature et d'activités de loisir.

Ainsi, en plus de bénéficier des retombées économiques que procure l'écotourisme, la ressource de l'eau est maintenant exploitée pour ce qu'elle est, une composante du patrimoine naturel. Ce type de gestion est aussi privilégié par les intervenants d'autres rivières avec des résultats intéressants en terme de réhabilitation environnementale et de mise en valeur.

Dans cette perspective, les activités comme la pêche sportive, l'aventure douce en canoë ou en kayak, la voile et la navigation touristique d'interprétation offrent une alternative à la navigation récréative en bateau à moteur. À ces activités, s'ajoutent la baignade, la plongée sous-marine, bref des activités nautiques associées à la qualité de l'eau. Il faut s'assurer de la protection de la ressource de l'eau, en faisant la promotion de loisirs et d'activités écologiques.



Sans condamner toute forme de navigation en bateau à moteur, il faut convenir que celle-ci amène dans son sillage toutes sortes de problèmes par rapport à l'environnement et aux choix de développement. En effet, les hydrocarbures polluants, le bruit excessif, les odeurs, l'érosion des berges, la dévastation des habitats fauniques, la protection du patrimoine et la sécurité, sont autant d'éléments de problématique liés à l'utilisation d'embarcations moteurs sur les lacs et rivières.

Par ailleurs, la problématique environnementale de la navigation prend une autre dimension sur le fleuve Saint-Laurent qui longe notre territoire régional. En effet, sur ce vaste plan d'eau, les navires marchands à fort tonnage amplifient les répercussions négatives sur l'environnement. Ainsi, le dragage du chenal maritime, l'érosion des berges, la proximité des grands parcs industriels, les grands centres urbains, la pollution agricole, et le fait que le fleuve reçoit le déversement de nombreux affluents, sont autant d'éléments dont il faut tenir compte dans le maintien de la qualité ou la réhabilitation environnementale du fleuve.

Pour le CRE Mauricie, le développement récrétouristique associé aux lacs et rivières doit répondre à une planification stratégique et à une gestion intégrée qui met au premier plan la qualité de l'environnement. Des incitatifs économiques devraient favoriser les projets récrétouristiques qui font usage de l'eau et qui respectent les principes du développement durable.



Dans cette perspective, il ne s'agit pas de refuser ou d'accepter des projets, mais bien de promouvoir et favoriser le développement d'entreprises qui offrent ou qui offriront des produits comme la pêche sportive avec des moteurs moins polluants (quatre-temps ou électriques), la chasse contrôlée, l'aventure douce en canoë ou en kayak, la voile et la navigation touristique d'interprétation, le cyclotourisme, la randonnée pédestre, l'escalade, la baignade, la plongée sous-marine, bref, des loisirs liés à la qualité de l'eau et de l'environnement. Il faut s'assurer que la région se donne une vision à long terme au niveau du développement récréotouristique.



L'eau au cœur des écosystèmes

En Mauricie, comme ailleurs, les écosystèmes sont essentiels au maintien de la vie en milieu naturel et pour la qualité de vie des populations en général. En effet, les écosystèmes sont le fondement de la chaîne écologique naturelle qui permet de maintenir l'équilibre biologique. À la vision strictement économique du développement de la grande industrie de transformation, vient s'ajouter celle des écologistes, des villégiateurs et de certains promoteurs qui prônent l'écotourisme et la protection des milieux naturels.

Le territoire régional de la Mauricie se compose à plus ou moins 90 % de forêts, de lacs et de rivières, ce qui permet à tort de penser que la pérennité des écosystèmes est assurée. En effet, bien que la portion habitée du territoire régional soit minime, les activités en milieux naturels ou en périphérie des villes et villages, qu'il s'agisse d'agriculture, de coupe de bois, de barrage hydroélectrique, de villégiature ou de loisir touristique, sont celles qui risquent le plus d'avoir un impact direct sur la détérioration des écosystèmes. Par ailleurs, la Mauricie possède encore une structure industrielle imposante. Celle-ci, d'ailleurs, s'appuie presque exclusivement sur une exploitation à grande échelle de nos ressources naturelles, ce qui a des incidences sur la protection des écosystèmes en milieu naturel.

En Mauricie, l'eau a toujours été et est encore à la source, non seulement du développement économique, mais du mode de vie des gens de la région. Cependant, notre récent passé industriel et agricole est loin d'être valable en ce qui a trait à la protection d'une ressource qui est à la base du maintien des écosystèmes. En effet, il n'y a pas si longtemps, l'eau était encore considérée comme inépuisable et intarissable. Nos lacs et rivières servaient et servent encore d'expédient pour toutes sortes de déchets.



À l'heure actuelle, les secteurs industriel, municipal, récrétouristique et dans une plus large mesure l'agriculture, sont les principaux agents susceptibles de polluer ou d'influer sur la qualité de l'eau dans la région. Cependant, de plus en plus l'exploitation de nos ressources naturelles est envisagée en fonction des multiples usages, à l'avantage commun et surtout avec la participation de la population régionale. Aussi, au niveau des mentalités, on constate un changement en faveur des valeurs environnementales. Les écosystèmes sont de plus en plus considérés comme un patrimoine collectif qu'il faut protéger.

Bien que les problèmes de pluies acides aient des ramifications continentales liées aux activités de la grande entreprise, nos activités industrielles locales ont aussi des répercussions sur la qualité de l'eau. De fait, un certain nombre de PME échappe aux contrôles environnementaux et utilise les réseaux d'égouts municipaux pour leurs rejets polluants. Ces pratiques devraient être mieux encadrées par les municipalités du fait que les infrastructures publiques, censées garantir notre qualité de vie, sont utilisées par des industries privées, et ce, sans contrôle adéquat.

Un autre questionnement se pose par rapport à l'importance de l'eau souterraine. En fait, la qualité des eaux souterraines conditionne le choix des sources d'approvisionnement en eau potable de la grande majorité des réseaux d'aqueducs de la région, sans compter les puits privés. Ainsi, l'eau de plus de la moitié des réseaux ne subit aucun traitement de désinfection puisqu'elle est naturellement potable. L'eau souterraine est de ce fait consommée par une grande partie de la population de la région. La conservation de cette ressource par rapport à la pollution industrielle et surtout agricole, demeure un défi extrêmement contemporain. La commercialisation de cette ressource et son utilisation intensive, par certains secteurs économiques, pourraient également créer des pressions importantes sur l'équilibre physique des nappes phréatiques.



Par ailleurs, la question de la protection des écosystèmes et des sources d'approvisionnements en eau potable provenant des lacs et rivières concerne aussi l'utilisation des moteurs à deux-temps. Ces moteurs représentent une importante source de pollution à cause du rejet élevé d'hydrocarbures. On sait que dans certains parcs et réserves, les embarcations à moteur sont complètement interdites, et ce, afin de protéger les écosystèmes. Cependant, pour l'ensemble des plans d'eau publics, la problématique est plus complexe puisqu'elle englobe aussi la contamination des sources d'eau potable à proximité des zones habitées.

Ainsi, il en va de la santé publique que l'on introduise une nouvelle réglementation qui interdirait, ou à tout le moins limiterait fortement l'utilisation des moteurs à deux-temps dans les secteurs de prise d'eau potable. La limitation de la force des moteurs utilisés sur les plans d'eau où l'on puise l'eau potable pourrait également s'avérer une solution envisageable pour réduire la pollution par les hydrocarbures.

Le phénomène de l'érosion des berges est particulièrement criant aux endroits resserrés des rivières ou sur les lacs à haute fréquentation nautique. Plus encore, là où une végétation inadéquate et la composition du sol prédisposent à la dégradation rapide des berges, ce sont les écosystèmes qui sont en péril. Il serait donc nécessaire de délimiter des zones de protection là où le besoin s'en fait sentir.

Avec un faible tirant d'eau, les motomarines ont accès à des habitats fauniques et à des frayères qu'il importe de protéger. Dans ces cas particuliers, des «bandes de protection» devraient être imposées, tout en gardant une certaine souplesse en regard de la navigation, si elle n'est pas dommageable pour l'environnement. Cependant, au-delà des réglementations et des normes gouvernementales, il faut



s'interroger sur la manière de favoriser la concertation des individus et des organismes en faveur du développement durable.

En ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation et dans le cas de certains projets environnementaux, les associations de riverains peuvent jouer un rôle important, dans la mesure où les gouvernements, par des programmes appropriés, viennent appuyer leurs démarches. En principe, nous appuyons sans réserve les regroupements qui se mobilisent pour préserver la qualité de l'eau de nos lacs, de nos rivières et du fleuve.

Comme la protection des écosystèmes a des ramifications multi-sectorielles importantes, le CRE Mauricie propose que la région puisse se doter d'un outil d'aide à la prise de décision en matière environnementale. En effet, dans de nombreux dossiers importants concernant le développement économique par rapport à l'utilisation de nos ressources naturelles, l'information est souvent parcellaire et épars.

Dans ce contexte, il est difficile, voire pratiquement impossible, de répondre rapidement aux interrogations du milieu par rapport à certains projets. Il faut donc que la région se dote d'un outil qui répond à un besoin de regroupement et de gestion de l'information en matière d'environnement. Cet outil pourrait servir non seulement à la protection des écosystèmes, mais également pour rationaliser les interventions des municipalités et de tous les organismes qui œuvrent dans le domaine environnemental. Un tel outil s'inscrit dans la mise en place de structures qui viendraient appuyer les principes du développement durable dans notre région.



La réhabilitation environnementale du fleuve Saint-Laurent

Aujourd’hui, certains groupes d’intérêts présentent encore nos ressources naturelles comme une source intarissable de dollars pour la grande industrie. Plus souvent qu’autrement, on associe richesse naturelle à rentabilité économique et non pas à une qualité de vie pour la population. Il est donc primordial d’associer les citoyens à la gestion de la ressource et d’avoir une vision élargie pour s’assurer d’un développement durable.

C’est dans cette optique que des intervenants de la région, et plus particulièrement des territoires limitrophes au fleuve Saint-Laurent, ont tout récemment mis sur pied le Comité ZIP Les Deux Rives. Ce comité couvre le tronçon du fleuve Saint-Laurent qui correspond aux MRC de Bécancour et de Francheville.

Au cours des mois à venir, un bilan environnemental pour notre section du fleuve sera dévoilé publiquement par le Centre Saint-Laurent. Suite à ce premier constat sur l’état environnemental du fleuve, le Comité ZIP Les Deux Rives amorcera une consultation publique. Cette consultation servira à définir les priorités régionales d’action environnementale par rapport au fleuve. Rappelons que la mission du Comité ZIP est aussi de démocratiser les usages du fleuve et c’est pourquoi, toujours dans un cadre écologique, la consultation portera sur les moyens de rendre le fleuve accessible à la population.

Suite à la consultation publique, un plan d’action sera élaboré. Ce plan d’action et de réhabilitation environnementale (PARE), viendra en quelque sorte avaliser les orientations que le milieu se sera données. Il s’agit en fait d’une démarche de planification stratégique en faveur d’une utilisation écologique et commune du fleuve.



De plus, le rôle du nouveau Comité ZIP Les Deux Rives ne se limite pas à une planification pour des interventions locales et ponctuelles. En effet, l'action concertée des comités ZIP, tout le long du fleuve, s'inscrit aussi dans une démarche globale qui vise la qualité environnementale de l'ensemble du fleuve et de ses tributaires. À ce chapitre, le nouveau Comité ZIP entend jouer pleinement son rôle en faisant entendre sa voix aux différentes instances de Stratégie Saint-Laurent.

Par ailleurs, on envisage déjà que l'exportation massive de l'eau douce pourrait mener à d'importants travaux d'infrastructures dans les Grands Lacs et ailleurs. Ce type de développement aura sans aucun doute des impacts majeurs sur l'environnement naturel de cours d'eau comme le fleuve Saint-Laurent. Il importe donc d'être vigilant, car certaines études environnementales sont souvent l'affaire de spécialistes et les enjeux socio-économiques peuvent être privilégiés au détriment du maintien de l'équilibre naturel et de la qualité de vie en général.



Conclusion

La présente démarche de consultation sur la gestion de l'eau au Québec nous a permis de s'interroger par rapport aux critères d'exploitation des ressources naturelles et à nos choix de société. En effet, au lendemain du changement de millénaire, les possibilités d'appropriation de la ressource de l'eau, comme richesse économique, risquent de dépasser rapidement nos frontières régionales, voire nationales. Dans le contexte de la mondialisation, des marchés notre région pourrait, comme par le passé, être soumise à un type particulier d'exploitation des ressources naturelles, dont les contrôles environnementaux et financiers nous échapperait. Il importe donc que les différents paliers de gouvernement mettent en place des mesures pour protéger la ressource et pour gérer son utilisation à l'avantage de nos entreprises et de la qualité de l'environnement.

Par ailleurs sur les plans local et régional, la protection et la mise en valeur de nos ressources naturelles reposent en grande partie sur la perception qu'a notre population de son développement. À ce chapitre, les expériences du passé sont éloquentes, et il faut croire que les mentalités ont évolué au cours des dernières années. En effet, si pour certains l'économie et l'environnement semblaient aux antipodes, les Mauriciens comprennent aujourd'hui que ces deux secteurs sont intimement liés dans la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Cela dit, il faut maintenant que le Québec se donne une véritable politique qui tienne compte de l'ensemble du dossier de l'eau. Cette politique devra nécessairement contenir une réglementation applicable dans la réalité, mais aussi s'inspirer de principes de gestion intégrée pour l'ensemble des ressources naturelles. Toujours dans un esprit de partenariat et afin de solutionner des problématiques environnementales, nous proposons certaines recommandations déjà exprimées à travers l'argumentation de notre mémoire.



Recommandations

- Des mesures en faveur de la protection de la ressource de l'eau dans le cadre du développement récréotouristique***

Ces mesures en faveur de l'écotourisme se réaliseraient dans le cadre d'un programme normé, ou par l'intégration de critères spécifiques dans des programmes de fonds régionaux déjà existants. Ces programmes devraient être en faveur de projets récréotouristiques qui respectent les principes du développement durable. L'établissement de normes ou l'élaboration d'une grille d'appréciation des projets pourraient être réalisés en concertation avec les responsables des différents programmes de soutiens financiers (CLD et CRD), les intervenants de l'industrie récréotouristique et le CRE.

- L'implantation en Mauricie d'un Système intégré d'aide à la décision (S.I.A.D.)***

Comme la protection de l'eau et des écosystèmes a des ramifications multi-sectorielles importantes, le CRE Mauricie propose que la région se dote d'un outil d'aide à la prise de décision en matière environnementale. En effet, le projet S.I.A.D., déjà présenté par un organisme de concertation de la région (CGDBR) et appuyé par le CRE, répond à un besoin de regroupement et de gestion de l'information en faveur du développement durable.

- Favoriser la réhabilitation environnementale des cours d'eau de la région et leur accessibilité pour la population***

La réhabilitation environnementale d'un cours d'eau comme le fleuve Saint-Laurent passe nécessairement par celle de ses tributaires. Il faut donc se donner un plan d'action concerté qui associe le maximum d'intervenants sectoriels et territoriaux. Pour ce faire, nous suggérons que la démarche pour l'élaboration du plan PARE pour le fleuve, serve de modèle à l'élaboration de plans pour chacune des rivières importantes de la région. Dans cette optique, le gouvernement devrait soutenir le financement des corporations qui s'engageraient dans une démarche de planification stratégique pour la réhabilitation environnementale et l'accessibilité de nos principales rivières.

Mario Marchand,
Coordonnateur au CRE Mauricie